

Relevé des décisions du Conseil Syndical du SYMAR-Val d'Ariège 2025-4 DU 13 OCTOBRE 2025

Présents : AUDINOS Michel, BESNARD Daniel, MARCEROU Yves, TOURENG Régis, CAZAJUS Joel, DUPRAT Monique, GIRAULT Béatrix, GRANGE Régis, REMY Jean Louis, TATIBOUET Pascal, ABGRALL Serge, DUPUY André, FUGAIRON Jean Louis, MARFAING Alain, MARFAING Jean Jacques, BENABENT Henri, HILAIRE Olivier, LE LOSTEC Martine, DEFFARGES Bernard, FLORES Germain, GASCUEL Quentin, GRANIER Jean Paul, BOES Thierry, MIQUEL Alain, LARDEAU Daniel, MOREREAU Michel.

Représentés : Mme GONZALES Monique donne pouvoir à Monsieur AUDINOS Michel

Excusés : GONZALES Monique, PECHIN André, MIRANI Marc, GERAUD Daniel, ROQUES René, THOB Fabien, EYCHENNE Patrick, BARRE Fabienne, BELBEZE Jean Jacques

Absents : BELARD Denis, FABRY Philippe, GARNIER Alain, SERRES Jean Claude, PACHER René, ALESINA Régis, DUPRE GODFREY Monique, JOUSSEAUME Yannick, PEREIRA Jean Emmanuel, POUCHELON Cécile, VIDOTTO Mathieu, SABATIER Michel, BERMAND Alexandre, CROUZIL Jérôme, MAZAS Christian

Présence de Mesdames BERTHELOT Marie, Directrice du SYMAR VAL D'ARIEGE et RODRIGUEZ Karell, responsable administrative.

Ouverture de la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Le Président, Michel AUDINOS, remercie les délégués présents.

1. Approbation d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
L'achat d'une parcelle à Montaut pour la réouverture d'une zone d'expansion de crue.
Aucune remarque n'est faite.

➤ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

2. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 23/06/2025

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le compte rendu du précédent conseil syndical. Aucune remarque n'est faite.

➤ **Compte rendu adopté à l'unanimité.**

3. Projet de révision des statuts : gouvernance

Le Président revient sur la difficulté à avoir le quorum et sur le fait que les Présidents des intercommunalités doivent également insister auprès des délégués sur l'importance de la participation à une structure.

Monsieur MOREREAU Michel indique qu'il y a la même problématique au sein de la CCPO.

18h15 : arrivée de Madame GIRAULT Béatrix.

Monsieur GASCUEL Quentin : « Est-ce que le quorum représente la moitié des délégués ? »

Monsieur AUDINOS Michel : « C'est la moitié + 1 et nous ne pouvons pas y déroger. »

Monsieur le Président informe les membres présents que des courriers expliquant les clés de répartition ont été envoyés aux Présidents des intercommunalités et qu'à ce jour deux réponses ont été faites, à savoir : Communauté de communes du pays de Tarascon et la Communauté d'Agglomération du Pays Foix/Varilhès.

Conformément au dossier de séance dûment envoyé à chaque délégué, Monsieur le Président présente la simulation de l'évolution du nombre de délégués, selon chaque communauté de communes.

Monsieur CAZAJUS : « Est-ce que le nombre de suppléants sera également modifié ? »

Monsieur AUDINOS : « Oui, de la même façon que le nombre de titulaires. »

Monsieur le Président indique également qu'au travers de ce projet de délibération est abordé le changement de comptable. En effet auparavant, c'était au niveau de Luzenac que le SYMAR VAL D'ARIEGE était géré et depuis la modification du siège social (en 2023) c'est du service de gestion comptable (SGC) de Foix que le SYMAR VAL D'ARIEGE dépend.

18h20 : arrivée de Monsieur GRANGER.

Monsieur FUGAIRON : « A l'issue, ce sont bien les communautés de communes qui désigneront les délégués pour le SYMAR VAL D'ARIEGE ? »

Monsieur AUDINOS : « Exactement. »

Monsieur BENABENT précise que chacune des intercommunalités aura un délai de trois mois pour nous faire part de leur réponse. Sans réponse de leur part, ce sera automatiquement validé.

18h24 : arrivée de Monsieur DEFFARGES.

Pas d'autre question.

➤ **Délibération n° SYM2025 - 24 adoptée à l'unanimité.**

4. Ajustement d'opérations budgétaires

Monsieur AUDINOS reprend le projet de délibération envoyé aux délégués.

Monsieur BENABENT précise que c'est à la demande du trésorier que cette délibération est établie, par rapport à des opérations dormantes depuis plus de 4 ans.

Pas de remarque.

➤ **Délibération n° SYM2025 - 25 adoptée à l'unanimité.**

5. Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie C : agent de maitrise

Madame BERTHELOT Marie présente le projet de délibération.

Pas de question.

- **Délibération n° SYM2025 - 26 adoptée à l'unanimité.**

6. Achat de parcelles pour le projet de renaturation du Gariac

Monsieur AUDINOS donne la parole à Monsieur BENABENT sur le projet de renaturation du Gariac. Il indique que le prix du m² est fixé à 4€.

Monsieur MOREREAU : « Est-ce que les achats de terrains sont subventionnés ? »

Monsieur BENABENT : « Oui, par l'Agence de l'Eau Adour Garonne car il s'agit de renaturation. »

Monsieur DEFFARGES : « Est-ce que les frais de notaires sont inclus ? »

Monsieur BENABENT : « Non, uniquement l'achat du foncier. »

Pas d'autre question.

- **Délibération n° SYM-2025 - 27 adoptée à l'unanimité.**
- **Délibération n° SYM-2025 – 28 adoptée à l'unanimité.**
- **Délibération n° SYM-2025 - 29 adoptée à l'unanimité.**

7. Demandes de subventions pour l'achat des parcelles

Monsieur le Président présente le projet de délibération.

Pas de question.

- **Délibération n° SYM2025 - 30 adoptée à l'unanimité.**

8. Projet de restauration de zones d'expansion de crue du Scios et demandes de subventions

Après lecture du projet de délibération, Monsieur MOREREAU demande où se trouve la zone concernée.

Madame BERTHELOT lui indique que cela se trouve à Saint Paul de Jarrat.

Monsieur MOREREAU : « Cela ne pose pas un problème pour la pêche ? S'il y a un débordement du Scios, automatiquement il y aura un débordement de poissons... »

Monsieur BENABENT indique qu'effectivement il y aura bien un débordement, mais juste à un certain niveau.

Madame BERTHELOT précise que le projet a été validé par la Police de l'eau.

Monsieur MARCEROU : « Sommes-nous sûrs que la Région nous finance sur ce projet ? »

Madame BERTHELOT : « Pour l'instant oui, mais le financement intervient en année N+1. »

Pas d'autre question.

➤ **Délibération n° SYM2025 - 31 adoptée à l'unanimité.**

9. Délibération ajoutée à l'ordre du jour : achat d'une parcelle à Montaut pour la réouverture d'une zone d'expansion de crue

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'une opération peu coûteuse (3500 €) et qu'en cas de crue centennale, cela réduirait fortement le risque d'inondation sur la commune du Vernet. Il indique également que le groupe VINCI, propriétaire de la parcelle, serait favorable pour la vendre au SYMAR VAL D'ARIEGE.

Monsieur TATIBOUET : « Quel serait le coût des travaux ? »

Monsieur BENABENT : « Pour l'instant il s'agit juste de l'acquisition du foncier et nous ne connaissons pas encore le montant des travaux. Ceux-ci seront également subventionnés. »

Pas d'autre question.

➤ **Délibération n° SYM2025 - 32 adoptée à l'unanimité.**

10. Informations diverses

Monsieur TATIBOUET demande qui intervient sur les embâcles sur la rive de l'Ariège à Auterive ?

Madame BERTHELOT lui indique qu'il s'agit du domaine public et qu'à ce titre, ce sont les services de l'Etat qui doivent intervenir.

Monsieur CAZAJUS informe qu'en Haute Garonne, il y a eu un problème similaire et c'est le Département 31 qui est intervenu.

Madame BERTHELOT informe les délégués que l'équipe de prévention inondation était constituée de 4 agents et qu'une personne avait quitté l'équipe fin août. De ce fait, un recrutement est en cours pour remplacer cette personne.

Pas d'autre information.

Remerciement du Président qui lève la séance à 19h10.